



| | |
|-------------------------------|------------------------------|
| Convocation :..... 11.10.2021 | Membres (statutaires.... 10 |
| Affichage :..... 11.10.2021 | (présents..... 7 |
| | (votants..... 7 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021 À 18H

N° 2021/14

Objet : Approbation de la décision modificative n°1 au budget 2021

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Catherine DURAND, M. Michel MARTIN, M. Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Didier HOULES, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

Mme Eve BUGIS

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet
Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte
Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération 2021/14

Approbation de la décision modificative n°1 au budget 2021

Le Président ayant exposé,
Vu le budget primitif approuvé le 11 mars 2021,

Des ajustements de crédits sur le budget principal sont nécessaires à la gestion budgétaire de l'exercice 2021.

Il s'agit d'une part, de la rectification au chapitre 042, à la demande du Comptable public, d'une erreur de plume du 0,28 € et, d'autre part, de l'inscription au chapitre 20 de crédits à hauteur de 7 176 € TTC pour les licences du matériel informatique acquis pour l'ENSAV.

Le Président propose en conséquence au Comité syndical de procéder aux virements et /ou régularisations de crédits conformément au tableau figurant en annexe.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve la Décision Modificative n° 1 du budget principal conformément au tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à Castres, le 21 octobre 2021

Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud BOUSQUET